

Décision Générale colonial

Décision n° 84 MESURES DIVERSES

n° 84

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 15 mars 1913
Numéro JO n° 197 du 31/03/1913	Date du numéro 31 mars 1913

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 1er mars courant, sont nommés : mécaniciens de 5e classe, les nommés Salem et Hazy ; matelots de Ire classe, Omar Fareh et caporal de la Brigade de Gardes Indigènes ; matelots de 2e classe, les nommés Khamis Mohamed, Elmi Bouh, Osman Charoua, Hassen Mohamed, Bourhan Yousef, Hadji Djama Ali, Ahmed Faradj. Le nommé Igue,matelot de 2e classe,est licencié à compter du 15 mars 1913. Les équipages des bateaux sont constitués comme suit : 1. Bateau Djibouti : Odoa Arre, patron de 2e classe. Ali Roble, matelot de 1re classe. — Omar Fareh, matelot de 1re classe. — Bour Ali, Cahen Farah, matelots de 2e classe. — Salem, Hazv. mécaniciens de 5e classe. 2. Boutre Tadjourah : Amadou, sous-patron de 2e classe. — Hassen Chahir, Aouale Ali, Homad, _ Hassen Dedob, man Yaba, Khamis Mohamed, Elmi Bouh, Osman Charoua, matelots de 2e classe. 3. Boutre Obock : Bakidès, sous-patron de 2e classe. — Hassen Mohamed

- Bourhan Youssef, Hadji Djama Ali, Ahmed Faradi, malelols de 2e classe.